



Oradour-sur-Vayres, le 11 mars 2022

87150 Oradour sur Vayres
Tèl : 05 55 78 23 97

Compte rendu réunion du 3 mars 2022 – 20h
Dournazac

Nombre de délégués en exercice : 20 Présents : 13 Excusés : 2 Votants : 14 Quorum : 11

- ***Autorisation générale et permanente de poursuite***

Le président du syndicat rappelle au conseil syndical le changement de trésorerie à compter du 1^{er} janvier 2022, et la nécessité d'établir une autorisation de poursuite au SGC de St Junien en cas de non-paiement d'une dette auprès de la Collectivité.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- ***Création d'un poste d'ingénieur***

Monsieur le Président propose, suite à l'obtention du concours d'ingénieur territorial par un agent technique, la création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet afin de nommer l'agent titulaire du concours à compter du 1^{er} mai 2022.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- ***Gestion des espaces verts***

Le Président présente au conseil la nécessité d'entretenir les parcelles boisées appartenant au syndicat sur les communes de Champsac et de Vayres.

Le conseil valide cette dépense, à inscrire au BP 2022.

Le président rappelle également que les clôtures des périmètres, ainsi que la périphérie extérieure de ces clôtures doivent être entretenues par le délégataire. Au bout de 3 ans de contrat, cela n'a encore jamais été réalisé. Le syndicat a la possibilité de faire réaliser la prestation par une entreprise choisie et de transmettre la facture au délégataire.

- ***Contrat maintenance copieur***

Le président rappelle que le syndicat est propriétaire de son copieur depuis janvier 2013. La maintenance est assurée par la société Dumonteil. Ce copieur ayant plus de 7 ans, la société a

augmenté son tarif de maintenance de 60% à compter du 1^{er} janvier 2022. Le syndicat a demandé plusieurs devis afin de diminuer les coûts de maintenance.

- ***Déplacement conduite Les Mottes***

Monsieur le Président rappelle la demande de M Filleul et Mme Ferrand, pour le dévoiement d'une conduite d'eau potable installée depuis plus de 30 ans sur leurs parcelles, au milieu de leur terrain, située à la Cité des Mottes, sur la commune d'Oradour sur Vayres. Cette conduite permet en effet l'alimentation en eau du château d'eau d'Oradour sur Vayres depuis la station des Liades de Cussac, depuis la création du château d'eau.

Le syndicat a fait faire plusieurs devis pour le dévoiement de cette conduite. Le devis le moins onéreux consiste à rester sur la parcelle de M Filleul et Mme Ferrand mais en limite de propriété avec la signature d'une convention de passage. Les propriétaires ont dans un premier temps donné leur accord verbal pour cette solution puis ce sont rétractés lors de la signature de la convention.

Le conseil syndical décide de ne pas déplacer cette conduite.

- ***Rapport de visite de PPS Collectivités***

M Lavisse conclut sur sa visite des sites, le bon état général des installations. Quelques travaux seront à prévoir par la SAUR, notamment l'entretien des sites ou la réparation des clôtures, l'explication de certaines incohérences (achat d'eau Charente etc ...) Le syndicat devra prévoir quelques petits investissements.

- ***Lancement des travaux de remplacements de canalisations***

8 Mars → réunion de lancement des travaux de renouvellement sur Maisonnais sur Tardoire, début des travaux le 9 mars (Pradeau TP)

15 mars → réunion de lancement des travaux de renouvellement sur Champagnac la Rivière, début des travaux le 14 mars (Cise TP)

17 mars → réunion lancement lots 2 Dournazac (CMC TP)

Mi-avril → début des travaux sur Oradour sur Vayres (CMC TP)

Avant l'été → début des travaux sur Chéronnac

- ***Traitement des métabolites de pesticides***

Plusieurs devis ou demande de devis en cours. Plusieurs solutions envisagées.

Le président propose de réaliser un essai pilote sur Champsac avant de mettre en œuvre une installation permanente.